

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 98-161 DU 29 AVRIL 1998

Chargeant Monsieur Théophile N'DA ,  
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de  
l'Administration Territoriale de l'intérim  
de Monsieur Sahidou DANGO- NADEY,  
Ministre de L'Environnement, de l'Habitat  
et de l'Urbanisme

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République  
du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats  
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

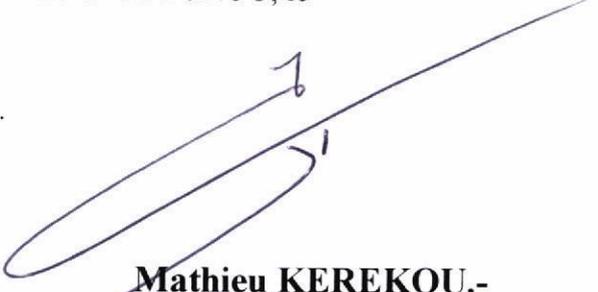
**DECRETE**

**Article 1er** : Pour compter du 28 Avril 1998, Monsieur Théophile N'DA , Ministre de  
l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du  
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de  
Monsieur Sahidou DANGO - NADEY.

**Article 2** : Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Avril 1998

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

  
**Mathieu KEREKOU.-**

**Ampliations** : PR 6- AN 4- CS 2 - CC 2- CES 2 - HAAC 2- PM 4- MEHU 4  
MISAT 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTERS 16 - DEPARTEMENTS 6.